

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Commune de Bondeval

Les demandes de délivrance de permis de construire présentées par la Centrale Solaire du Rond Bois pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, et d'un local destiné à la transformation et à la livraison de l'énergie électrique au lieu-dit « Rond Bois – Route départementale 35 » sur la commune de Bondeval, feront l'objet d'une enquête publique qui se déroulera **du 24 février 2025 à partir de 9h00 au 26 mars 2025 jusqu'à 18h00**, sur le territoire de cette commune.

M. Christian PAGANESSI, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. PAGANESSI, celui-ci sera remplacé par son suppléant, M. Jean-Pierre LEHEC, retraité de la fonction publique territoriale (Conseil départemental du Territoire de Belfort). Le public sera informé de cette décision.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Bondeval, aux jours et heures d'ouverture habituelle, sous réserve de dispositions particulières, à savoir :

- **mardi de 16h00 à 18h00,**
- **jeudi de 16h00 à 17h30,**
- **vendredi de 10h00 à 12h00.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Bondeval, ou adressées directement par écrit à cette mairie (Place du Souvenir Français – 25 230 Bondeval) à l'attention de M. Christian PAGANESSI, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 24 février 2025 à partir de 9h00 au 26 mars 2025 jusqu'à 18h00**, à l'adresse suivante : [pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr](mailto:pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr) (objet à rappeler obligatoirement : Centrale photovoltaïque de Bondeval) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Les observations électroniques seront consultables sur ce même site.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Bondeval les :

- **lundi 24 février 2025 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 6 mars 2025 de 15h00 à 18h00,**
- **samedi 15 mars 2025 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 26 mars 2025 de 15h00 à 18h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès du bureau d'études EGREGA : Mme Morgane BOUCHARD – Tél : 04.72.78.21.63. – Mail : m.bouchard@egrega.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à la Centrale Solaire du Rond Bois et au maire de Bondeval, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative aux demandes déposées par la Centrale Solaire du Rond Bois.

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur adjoint,



Ludovic DUPONCHEL